



## Prescription médicale Sport sur ordonnance

Je soussigné Dr atteste que
Mr/Mmené(e) le/
ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable ce jour à la
pratique d'Activité Physique Adaptée en Santé (APAS) dans le cadre de
sa ou ses pathologies et que son état de santé nécessite une prise en
charge en APAS comme traitement non médicamenteux.
Par conséquent, je prescris 🗆 1 🗆 2 🗆 3 séances par semaine d'APAS
pendant   mois OU   an à adapter en fonction de l'évolution
des aptitudes du patient.
Fait à : Le/
Signature et cachet du praticien
Signature et daoriet du pratioieri

Maison Sport Santé Toulon - Var Est « APAS'SPORT... un pas vers le sport »

Présidente : Dr Véronique DI COSTANZO - 04 94 14 52 60 - veronique.di-costanzo@ch-toulon.fr Coordinatrice : Caroline COLIN-GUIEU - 06 86 54 69 18 - apas.sport.maatis@gmail.com